SEANCE DU 03 JUILLET 2013

Présents:

M. DEMEULDRE Alex,

Conseiller-Président; Bourgmestre;

M. GATELIER Jean-François,

MM. DUCARME F., HANON Ph., POUCET M.,

Mme. SCHEPERS M., Présidente du CPAS;

Mme DEBRUXELLES A., MM. LALMANT A., DEMEULDRE A., Mme BERHIN J., MM. MEUNIER J., PETIT Chr., Mme WERION H., MM. COLONVAL A., RENAUX F., Mme

NICOLAS-MICHIELS D.,

Conseillers: Secrétaire Communal.

Echevins:

M. GUILLAUME J-J.,

&°€

On passe à l'Ordre du jour :

- 1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2013 : Approbation.
- 2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DE SERVICE A DOMICILE ADMR (
- 3. **DECISIONS TUTELLE:** Information.
- 4. MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE &EXTRAORDINAIRE N° 1 DE 2013 : Arrêt.
- ACHAT D'UNE LAME DE DENEIGEMENT : Accord de principe, arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.
- ACHAT D'UNE SABLEUSE : Accord de principe, arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.
- SUBVENTION COMMUNALE 2013 A L'ASBL LA MAISON DES AINES « AU FIL DU TEMPS » : Décision à prendre.
- 8. ALIENATION - ACCORD DEFINITIF (GUIGNARD A.): Décision à prendre.
- 9. NOTE DE POLITIQUE GENERALE: Approbation.
- 10. PLAN DE COHESION SOCIALE PRESIDENCE : Désignation.
- 11. UREBA EXCEPTIONNEL 2013 DESIGNATION D'UN ARCHITECTE: Application de l'article L1311-5 du CDLD.

HUIS CLOS:

- 12. ENSEIGNEMENT ADMISSION AU STAGE A LA FONCTION DE DIRECTEUR DANS L'ECOLE COMMUNALE DE RANCE/SAUTIN : Décision à prendre.
- 13. ENSEIGNEMENT DEMANDE DE CONGE POUR EXERCER PROVISOIREMENT UNE AUTRE FONCTION SUR BASE DU DECRET DU 12/07/1990 : Décision à prendre.
- 14. PERSONNEL COMMUNAL NOTIFICATION EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27/12/2012.

&%

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2013 : Approbation.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Communal du 30 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

&°€

2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DE SERVICE A DOMICILE ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

&**∞**

3. **DECISIONS TUTELLE**: Information.

Prend connaissance de la notification du SPW - Direction Générale Opérationnelle concernant l'approbation du règlement de redevance sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices 2013 à 2019.

4. MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE N° 1 DE 2013 : Arrêt.

Considérant que le Collège communal est amené à proposer au Conseil communal la révision de certains crédits ;

Vu le règlement général de comptabilité communale, notamment son article 15 ;

Vu l'article L3131-1,§1er, 1° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu qu'il est procédé au vote des modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire ;

DECIDE, PAR 10 OUI ET 3 ABSTENTIONS (MME NICOLAS, M. COLONVAL ET M. RENAUX):

<u>Article 1</u>: d'arrêter la modification budgétaire ordinaire n° 1 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou précédente MB	6.059.056,72	5.898.870,79	160.185,93
Augmentation de crédit (+)	32.079,88	196.868,81	-164.788,93
Diminution de crédit (+)		-40.535,22	40.534,22
Nouveau résultat	6.091.136,60	6.055.205,38	35.931,22

DECIDE, A L'UNANIMITE:

<u>Article 2</u> : d'arrêter la modification budgétaire extraordinaire n°1 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou précédente MB	4.570.730,96	1.581.636,74	2.989.094,22
Augmentation de crédit (+)	142.549,34	142.549,34	0,00
Diminution de crédit (+)			0,00
Nouveau résultat	4.713.280,30	1.724.186,08	2.989.094,22

<u>Article 3</u> : de transmettre la présente décision et ses annexes à la DGO5 - Direction extérieure - Site du Béguinage rue Achille Legrand, 16 à 7000 MONS.

&%

5. ACHAT D'UNE LAME DE DENEIGEMENT : Accord de principe, arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de $85.000,00 \in$);

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 4 ;

Considérant le cahier spécial des charges N° 20130024 relatif au marché "Achat d'une lame de déneigement" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 6.198,35 € hors TVA ou 7.500,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/744-51 et sera financé par emprunt ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

ART. 1ER – D'approuver le cahier spécial des charges N° 20130024 et le montant estimé du marché "Achat d'une lame de déneigement", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à $6.198,35 \, \in \, \text{Nors TVA}$ ou $7.500,00 \, \in \, 21\% \, \text{TVA}$ comprise.

ART. 2 – De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

<u>ART. 3</u> – De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/744-51.

&

6. ACHAT D'UNE SABLEUSE : Accord de principe, arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de $85.000,00 \in$);

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 4;

Considérant le cahier spécial des charges N° 20130023 relatif au marché "Achat Sableuse de déneigement" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/744-51 et sera financé par emprunt ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

ART. 1ER – D'approuver le cahier spécial des charges N° 20130023 et le montant estimé du marché "Achat Sableuse de déneigement", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise.

ART. 2 – De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

<u>ART. 3</u> – De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/744-51.

&≈

7. SUBVENTION COMMUNALE 2013 A L'ASBL LA MAISON DES AINES « AU FIL DU TEMPS » : Décision à prendre.

Vu la demande de l'asbl La maison des Ainés "Au fil du temps" consistant en l'accueil en journée de personnes âgées de 65 ans et plus, pouvant souffrir de pathologies mentales et/ou physiques légères, en vue de rompre leur solitude et/ou leur isolement social, de veiller également à apporter un soutien momentané aux aidants proches ;

Attendu que l'Administration communale a adhéré au statut de la dite asbl La maison des Ainés " Au fil du temps" dont le siège social se trouve en ses bâtiments Grand Place n°2 à 6470 Sivry ;

Vu l'Arrêté ministériel (décision NM-16855/00) du 24 avril 2013 modifié le 7 mai 2013 octroyant une aide de 4 points APE visant à permettre l'engagement de minimum 0,5 équivalent temps plein sous la forme d'une animatrice mi-temps au sein de l'asbl et ce pour une durée déterminée de 24 mois ;

Vu l'engagement de l'Administration communale de pourvoir au subventionnement de la quote part salariale non couverte par l'aide à la promotion de l'emploi (APE) ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du CDLD réformant la législation applicable aux subventions paru au MB du 14 février 2013 et entré en vigueur le 1 juin 2013 ;

Attendu qu'une somme de 5.300 € sera inscrite lors de la prochaine modification budgétaire à l'article 834/332/02

Vu les articles L3121-1 et L3331-1 à 8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

Art. 1 : d'octroyer une subvention communale de 5.300 € à l' asbl La maison des Ainés " Au fil du temps" dont le siège social se trouve Grand Place n°2 à 6470 Sivry et d'inscrire à la prochaine modification budgétaire ordinaire de 2013, la somme de 5.300 € à l'article 834/33202.

<u>Art. 2</u>: de conditionner la liquidation de ce subside communal à la présentation d'un compte annuel de recettes et dépenses dans les six mois de la fin de l'exercice.

Art. 3 : la présente délibération sera transmise aux intéressés pour leur information.

&°€

8. ALIENATION – ACCORD DEFINITIF (GUIGNARD A.) : Décision à prendre.

Attendu que la Commune de SIVRY-RANCE est propriétaire des parcelles de terrain sises à Sivry-Rance cadastrées 1^{ère} division section F n° 603 w, 603 v et 605 k pie;

Attendu que les biens sont occupés par Monsieur Alain ROUIRE, demeurant rue Grismont n° 3 à 6470 SIVRY;

Vu la demande de Monsieur Alain GUIGNARD, demeurant rue Hassard n° 5 à 75019 PARIS, sollicitant l'acquisition desdites parcelles d'une contenance cadastrale de 85 ca (603 v), 7 ares 45 ca (603 w) et \pm 11 ares à déterminer par mesurage (605 k pie);

Considérant que Monsieur Alain GUIGNARD précité est sur le point d'acquérir la propriété de Monsieur Alain ROUIRE, locataire des parcelles convoitées;

Considérant que les dits biens se situent à proximité immédiate de la propriété de Monsieur Alain ROUIRE;

Attendu que ces parcelles se situent en zone agricole d'intérêt paysager au plan de secteur de Thuin-Chimay adopté par Arrêté Royal du 10 septembre 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;

Vu l'accord de principe, émis par le Conseil communal en date du 30/05/2013, relatif à la vente de gré à gré sans publicité des parcelles concernées;

Vu le rapport d'expertise (ES1312) dressé en date du 14 juin 2013 par Monsieur le Receveur de l'Enregistrement, estimant la valeur desdits biens comme suit :

- o "Bien 1" F 603 w (7 ares 45 ca) et F 603 v (85 ca) : douze mille euros (12.000 €);
- o "Bien 2" F 605 k pie (± 15 ares à préciser par mesurage) : 2 €/m²

Vu le plan de mesurage dressé en date du 12/06/2013 par Monsieur Frédéric DESCAMPS, Géomètre-Expert, déterminant la contenance de la partie convoitée de la parcelle 605 k, à savoir 14 ares 41 ca; que sur base de l'expertise précitée (2 €/m^2) le bien est estimé à deux mille huit cent quatre-vingt-deux euros (2.882 €);

Vu la circulaire du 20 juillet 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en Région wallonne, relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les C.P.A.S. ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie;

Considérant que lesdites parcelles sont d'un rapport faible pour la Commune et que la vente de gré à gré (sans publicité) de ces dernières suivant le prix fixé par l'Administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines est plus rentable pour la Commune;

Vu les pièces annexées au dossier;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD);

DECIDE, A L'UNANIMITE:

<u>Article 1^{er}</u> – de marquer son accord définitif sur la vente de gré à gré sans publicité, à Monsieur Alain GUIGNARD précité, pour un montant total de quatorze mille huit cent quatre-vingt-deux euros (14.882 €), des parcelles cadastrées :

- o 1^{ère} division section F n° 603 v d'une contenance de 85 ca.
- o 1^{ère} division section F n° 603 w d'une contenance de 7 ares 45 ca.
- o 1^{ère} division section F n° 605 k pie d'une contenance de 14 ares 41 ca (plan de mesurage dressé en date du 12/06/2013 par Monsieur Frédéric DESCAMPS, Géomètre-Expert).

Article 2 – Cette somme revenant à la Commune sera affectée au fonds de réserve extraordinaire.

&≈

9. NOTE DE POLITIQUE GENERALE : Approbation.

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif au programme de politique générale et qui dispose que dans les trois mois après l'élection des échevins, le Collège soumet au Conseil Communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ;

Vu l'article L1133-1 portant sur les modalités de publication ;

DECIDE PAR 10 OUI ET 3 NON (MME NICOLAS, M. COLONVAL ET M. RENAUX):

Art. 1 – d'approuver le programme de politique générale pour la durée du mandat 2012-2018 comme suit :

Programme de politique communale de Sivry-Rance 2012-2018.

Le programme de politique communale pour la mandature 2012 – 2018 s'appuie sur 4 principes fondamentaux de citoyenneté, de solidarité, de bien commun et de respect des biens et des personnes présents et à venir.

<u>CITOYENNETE</u>: Parce que la rencontre, l'écoute et la compréhension des citoyens sont des moments privilégiés pour peser les attentes de chacune et de chacun.

SOLIDARITE: Parce que c'est elle qui est au cœur de notre politique, en étant particulièrement attentif d'abord à la solidarité des citoyens au sein de la communauté locale, ensuite à la solidarité entre les générations et enfin, à notre modeste niveau communal, à la solidarité entre les peuples à chaque fois que c'est possible.

<u>BIEN COMMUN</u>: Parce que nous visons systématiquement l'intérêt collectif au détriment des intérêts particuliers, en favorisant l'épanouissement de chacune et de chacun pour qu'un strict minimum de personnes reste au bord du chemin.

RESPECT DES BIENS ET DES PERSONNES: Parce que l'ensemble de notre politique contribue à une large perspective de développement durable. Un tel développement garantit les générations présentes et à venir. Nous nous imposons à tout mettre en œuvre pour ne jamais porter atteinte aux biens et aux personnes, aujourd'hui et pour demain. C'est une question de responsabilité morale.

Fort de ces 4 principes fondamentaux, notre objectif est de contribuer à toujours plus de **qualité de vie** et de **convivialité** pour toutes et tous à Sivry-Rance.

Pour cela, nous nous engageons à poursuivre un travail de fond commencé voici 6 ans.

Certes, tout n'a pas toujours été exempt de reproches. Il est même possible, voire évident, que des erreurs ont été commises. Qui n'en commet jamais ? Soyons francs et ne nous mentons pas à nous-mêmes, dans divers domaines nous aurions pu certainement faire encore mieux.

Tout ça est vrai, tout ça est logique.

Mais en toute humilité et simplicité, c'est parce que nous considérons que nous sommes sur de bonnes voies que nous vous proposons de poursuivre.

Cependant, nous comptons corriger nos actions en tenant compte de l'analyse de nos fautes, de nos erreurs et de nos manquements éventuels.

Nous vous proposons de poursuivre nos efforts, d'accentuer notre investissement personnel en faveur de l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de Sivry-Rance et de travailler durement pour son indispensable développement socio-économique.

A ces objectifs, nous ajouterons l'atteinte de critères de qualité visant plus spécifiquement la propreté, la sécurité, le service rendu et le cadre de vie.

Voici, en quelques lignes, le tableau fixant sommairement notre niveau d'ambition.

Ainsi, en nous inspirant en permanence de notre volonté de défendre la **citoyenneté**, la **solidarité**, le **bien commun** et le **respect des biens et des personnes**, le programme a fait l'objet de rencontres, de recherches, de discussions, d'écoutes, de compromis, d'approches budgétaires, d'analyses des risques et des contraintes ou encore d'opportunités, ... bref...d'une grande dynamique de groupe .

C'est ce que nous souhaitions dès le départ, c'était un engagement majeur de notre part et c'est effectivement ce qui s'est passé.

Ainsi, le fruit de cette réflexion constitue le programme de politique communale pour la mandature 2012-2018 que nous soumettons à votre approbation.

&~€

Concrètement, nos engagements portent sur 6 grands axes de programmation.

1) <u>LA CITOYENNETE ET LA PARTICIPATION</u>:

(Parce que chacun à quelque chose à dire, parce que chacun doit être entendu et compris.)

Nous nous engageons à poursuivre notre politique de rencontre avec les citoyennes et les citoyens de Sivry-Rance. Qu'il s'agisse de rencontres sous forme d'assemblées libres, d'associations, de comités divers et autres conseils consultatifs communaux, les avis et suggestions sont toujours les bienvenus et cette participation citoyenne doit servir de balises à la feuille de route que nous nous assignons pour la durée de la législature.

Comme nous l'avons fait pour le PCDN, le PCDR, la CCATM, le conseil communal des enfants, l'Agenda 21, etc... nous continuerons à favoriser les dispositifs participatifs de manière à rendre le citoyen « co-auteur » des décisions et des réalisations.

La dynamique des fêtes de quartier ou de voisins nous semble générer une très bonne approche de convivialité et nous comptons être particulièrement attentif à ce genre d'animation communautaire.

Dans ce domaine bien précis de la citoyenneté et de la participation, le Collège communal aura un rôle d'impulsion, de coordination, de soutien et de garantie.

Une attention toute particulière doit être donnée à la circulation de l'information, à la communication et à la formation à la citoyenneté.

Le citoyen doit être co-acteur des décisions et de leurs réalisations. C'est pourquoi sa participation s'inscrira dans une démarche collective de développement local durable. Ceci permettra de construire un projet commun d'avenir.

2) L'ECONOMIE:

(Parce qu'il n'y a pas de développement possible sans un minimum de richesse.)

Qu'il s'agisse du secteur économique proprement dit, du commerce, du tourisme, de l'agriculture ou encore de la foresterie, nous envisageons de multiples initiatives génératrices d'emplois et de services au profit des commerçants, des indépendants et des PME.

L'Economie:

Une politique économique dynamique et prospective est un facteur majeur de cohésion sociale et de bien-être.

En effet, l'activité économique est essentielle pour fixer les habitants et pour assurer la vitalité communale.

Nous comptons améliorer les conditions d'attractivité, d'installation et de développement d'entreprises. Ceci fera l'objet d'analyses complètes et précises avec l'aide des acteurs de développement économique et politique supra-communaux. Quoiqu'il en soit, il y a lieu de favoriser les PME et TPE.

Nous voulons favoriser ces entreprises ayant un attachement territorial fort et ainsi, développer toutes les potentialités locales.

L'asbl créée fin de législature à cet effet aura tout son rôle dans ce vaste projet. Il y va de la vitalité de notre commune.

- Le Commerce :

Une attention particulière doit être réservée au tissu commercial local, garant de convivialité et d'animation.

Dans ce cadre, nous mettrons en œuvre, en partenariat avec les commerçants, diverses actions fédératrices : une stratégie d'image, la continuation d'une accessibilité aisée, un accueil convivial et sympathique, etc...

Par ailleurs, l'expérience du marché hebdomadaire de Rance doit être poursuivie, voire développée.

Le frémissement du renouveau du tissu commercial local doit être confirmé.

- L'Emploi :

On pense trop souvent que les Politiques de l'emploi dépendent avant tout de l'Etat fédéral ou de la Région.

Nous voulons que le pouvoir communal joue à Sivry-Rance un rôle pivot en cette matière.

Nous veillerons à générer le maximum de synergies entre les acteurs du monde de l'insertion professionnelle, les demandeurs d'emploi et les employeurs potentiels.

Nous souhaitons aussi aider à renforcer le développement des mesures d'accompagnement du demandeur d'emploi.

Cette politique active doit être doublée d'une politique économique créatrice d'emplois locaux et durables.

- Le Tourisme:

Sivry-Rance a un potentiel énorme et sur le plan « touristique », penser tourisme, c'est penser valorisation du patrimoine, propreté des rues, ruelles et autres lieux publics, sécurité et accueil.

Nous nous inscrivons dans le développement d'un tourisme raisonné, respectueux ici aussi des biens et des personnes.

Un village ne peut se replier sur lui-même. Il doit s'ouvrir au monde extérieur et être un espace privilégié d'échanges.

A cette fin, nous voulons mener une réflexion touristique intégrée dans une vision à 360° considérant notre juste place dans le contexte des barrages, de notre frontière avec la France et de l'ensemble de nos atouts locaux.

Nous souhaitons poursuivre l'accroissement des synergies entre tous les acteurs touristiques de la Botte.

Nous nous engageons à renforcer encore un peu plus le réseau local des promenades et autres itinéraires en fonction des diverses spécificités des utilisateurs.

Enfin, nous mènerons des actions de sensibilisations auprès des citoyens à propos de l'importance du développement de notre tourisme local.

L'Agriculture :

Aujourd'hui, le monde agricole est en proie à d'énormes difficultés. L'instabilité des marchés, les changements climatiques, les normes phytosanitaires de plus en plus contraignantes conduisent l'agriculteur à s'interroger vivement sur son devenir. A Sivry-Rance, nos herbagers n'échappent pas à cette situation.

Le maintien d'une agriculture diversifiée, à taille humaine est un facteur majeur du développement économique de nos campagnes. C'est aussi et peut-être surtout un garant de cohésion sociale, de protection de la biodiversité et du maintien de nos paysages spécifiques.

Nous souhaitons soutenir concrètement notre agriculture familiale et dans ce cadre, nous poursuivrons les actions de sensibilisation de la population à nos caractéristiques rurales et à nos produits de terroir.

Nous encouragerons, aiderons et soutiendrons les initiatives tendant à valoriser le monde rural, comme par exemple la Fête de la Ruralité, la Foire du Terroir, le Concours de Bûcherons, le Concours du Mouton et du Cheval de trait, etc...

Nous maintiendrons la bonne collaboration entre l'Administration communale et la Commission Agricole en vue de défendre de manière optimale les intérêts de nos herbagers.

Nous souhaitons poursuivre la systématisation du dialogue et de la concertation lors de projets agricoles ou le citoyen considèrerait que sa situation de rural est atteinte.

Informer, rassurer, susciter les approches positives, assister autant que possible, tenir compte davantage encore et rester à l'écoute de toutes celles et de tous ceux, agriculteurs ou non, qui seraient confrontés à un souci relatif à un aménagement agricole ou à une activité agricole.

- La Foresterie:

Ce secteur d'activités non négligeable à Sivry-Rance est développé plus longuement dans le 6^{ième} thème concernant la nature et l'environnement.

3) LA GESTION ADMINISTRATIVE :

(Parce qu'à nos yeux, rigueur, transparence, équité et éthique sont des pratiques de bonne gouvernance plus que jamais d'actualité.)

Les Finances :

La fiscalité d'une commune vise essentiellement à permettre à la puissance publique locale de réaliser l'ensemble de ses missions d'intérêt général.

Dans un esprit de gestion rigoureuse des finances communales, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour poursuivre notre politique de services envers les citoyens et les associations locales.

Néanmoins, nous sommes conscients que nous devrons également faire face à une diminution des recettes en relation avec le contexte socio-économique défavorable. D'autre part, les nouveaux défis que représentent les dépenses toujours plus importantes des satellites communaux (police, secours, ...) et le coût important lié à la réforme des pensions des fonctionnaires entraînent un déséquilibre dangereux qui pèsera sur les comptes communaux des prochaines années. Des solutions inventives devront résoudre cette équation difficile. La vente de terrains permettraient à la fois d'augmenter notre population, et donc d'avoir de nouveaux revenus, tout en permettant la création d'un fonds qui résoudrait, pour partie, l'augmentation du coût des pensions du personnel statutaire.

Par ailleurs, à rendement semblable, nous voulons encourager les placements de trésorerie au sein d'organismes répondant à des critères éthiques et durables.

- La gestion communale et l'Administration :

Lors de la législature précédente, nous avons très largement contribué à une administration plus efficiente et à des services plus efficaces.

Cette évolution n'était pas envisageable sans la participation de l'ensemble des Collaborateurs communaux.

Nous continuerons à améliorer la qualité et la quantité de l'ensemble des services offerts à la population de Sivry-Rance.

L'accessibilité, l'accueil et l'efficacité des prestations tant administratives que manuelles continueront de faire l'objet d'évaluation et le cas échéant, d'amélioration.

Une saine gestion de planification, de fonctionnement, de formation des collaborateurs et le recours dynamique au personnel statutaire resteront des vecteurs importants de notre politique de gestion des ressources humaines.

Les Travaux :

Possédant un réseau routier communal très important, l'entretien et l'amélioration des voiries resteront deux objectifs fondamentaux.

Pour tendre vers un idéal routier, la recherche des fonds nécessaires doit être une préoccupation première. Seule, la commune serait bien en peine de subvenir à ses obligations et il en est de même pour les cours d'eau qui nous incombent ainsi que pour nos voiries agricoles.

Dans un tout autre domaine, le service « Travaux » de la commune continuera à faire face à une logistique croissante pour répondre aux nombreuses aides et demandes des associations locales, nombreuses à Sivry-Rance.

La sécurisation des voiries publiques sera également une priorité afin de continuer à favoriser le déplacement des usagers faibles. Des dispositifs de ralentissement des véhicules automoteurs et des radars contrôlant la vitesse seront installés dans les endroits prioritaires et dangereux de notre réseau routier.

Enfin, sur le plan « Travaux », la mise en valeur de notre petit patrimoine architectural ne doit pas être délaissée. A ce titre, cimetières, monuments et autres sites doivent bénéficier, eux aussi d'une attention soutenue.

- <u>Le Développement informatique et numérique</u> :

Coûte que coûte, nous continuerons à chercher à réduire la « fracture numérique » en amplifiant l'informatisation des services mais aussi en aidant davantage celles et ceux qui n'ont pas accès à internet. C'est incontestablement un facteur de cohésion sociale.

Il ne peut en effet pas y avoir de développement en zone rurale, ni même de maintien de l'activité, sans cet équipement.

La possibilité d'offrir un accès à internet à haut débit, couplée avec une télévision numérique et une téléphonie moderne sera négociée et développée avec les fournisseurs potentiels. Une attention particulière sera réservée à ce projet novateur au sein de notre Intercommunale d'électricité du Sud-Hainaut.

4) <u>L'ACTION SOCIALE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE</u> :

(Parce que la prise en compte des grands défis sociaux d'aujourd'hui contribue largement à la réalité de demain.)

L'action sociale est un domaine capital de qualité de vie et de développement en zone rurale. A ce titre, comme pour la précédente mandature, le logement, la famille, la petite enfance, la jeunesse, les aînés, la santé, l'appui aux personnes les plus fragilisées, les sports et la sécurité retiendront notre attention particulière.

Ainsi, seront favorisés:

- l'étude de la portabilité des aides énergétiques aux locataires ;
- la finalisation d'un projet de la précédente mandature visant la création de 15 logements publiques par la réaffectation d'une friche industrielle (l'ancienne marbrerie « Chardon »);
- la création de 4 logements tremplins pour de jeunes familles par la réhabilitation des logements de l'ex-gendarmerie rançoise ;
- la création d'un deuxième logement d'urgence qui est déjà planifiée ;
- le soutien à la création d'une maison de repos et de soins. Ce projet est en cours d'étude et est orienté vers un partenariat très novateur « public / privé » ;
- la création d'une maison de soins de santé gérée par les acteurs locaux et permettant de garantir une accessibilité à des soins médicaux de qualité pour notre ruralité. Nous devons effectivement anticiper la pénurie des soins de santé dans nos campagnes ;
- le développement d'implantations de sports de rue. Un projet d'une aire «multisports » est en cours de réalisation sur le site du Haras ;
- le développement d'une véritable politique sportive en faveur de la population par une sensibilisation accrue aux offres existantes. La programmation d'un évènement sportif annuel d'envergure sera également réalisée ;
- la réalisation d'une infrastructure sportive à Sivry (en cours d'analyse) afin de permettre l'accueil des cours de gym de nos écoles dans une structure adaptée ;
- l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes (vols et accidents de la circulation) en sensibilisant la population à la prévention et en poursuivant la mise en place de mesures de réduction de la vitesse du trafic routier sur nos axes les plus dangereux ;

- L'Action sociale :

En cette période de crise financière devenue économique donc sociale le constat est limpide : précarité et pauvreté ne cessent de gagner du terrain.

C'est dans ce contexte que la commune, dernier maillon de la chaine de solidarité, doit bien trop souvent prendre le relais.

La commune et le CPAS sont des acteurs privilégiés pour la mise en place de dispositifs fédéraux et régionaux.

C'est le cas de l'insertion professionnelle.

Le CPAS et la commune doivent être prêts à aider toute personne en difficulté. Personne n'est à l'abri et cette paupérisation gagne de plus en plus des couches sociales différentes.

Or, cette aide ne doit pas nécessairement être que financière et elle ne concerne pas que la perception d'un revenu d'intégration..

Il peut s'agir d'assistance juridique, psychologique, de formations, d'informations, de guidance, d'aide à domicile, de soins de santé, de certaines actions spécifiques comme le fond mazout ou énergie, de médiation de dette, etc...

Cette aide peut être aussi beaucoup plus diversifiée mais combien importante si elle touche par exemple l'accès à la culture ou encore l'accès à l'internet.

Enfin, le CPAS est aussi particulièrement actif en matière d'initiatives locales d'accueil pour demandeurs d'asile et bien que nous n'ayons pas le choix devant les impositions fédérales, le CPAS est assez fier de son action à ce niveau, de l'intégration des 15 personnes concernées.

C'est dans la continuité de tout ce qui précède que le CPAS veillera à activer davantage les mécanismes de solidarité et de partenariat avec les associations diverses et ainsi redéfinir les missions des uns et des autres et créer plus de synergie encore. L'optimalisation des résultats est à ce prix et c'est à notre portée.

- Le Logement :

A Sivry-Rance, la politique communale en matière de logement est probablement une des plus dynamiques en sud-hainaut. Cette politique sera amplifiée par un meilleur cadastre des logements publics ou conventionnés, une meilleure approche encore en matière de caution, de rénovation et de lutte contre les logements inoccupés.

Cette politique dynamique doit faire l'objet d'évaluations collégiales accrues et d'une information et communication encore plus appropriées.

Par ailleurs, une attention particulière doit être apportée d'une part à la lutte contre le monoxyde de carbone, à la rénovation et la construction de logements adaptés (famille nombreuse, handicap, etc...), ainsi qu'à la création de logements d'urgence et de transit.

En effet, le logement des jeunes, des seniors et des familles monoparentales sont autant de spécificités qu'il nous appartiendra de satisfaire au mieux.

- La Famille et la Petite Enfance :

En collaboration avec l'ensemble des institutions concernées et le milieu associatif, nous éditerons un chapitre relatif au « Guide de la famille et des parents » qui contiendra la liste des services et lieux d'accueil ainsi que des pages d'informations très utiles.

Nous voulons encourager toutes les initiatives favorisant les liens intergénérationnels et la solidarité entre les familles.

Nous comptons aussi améliorer certains espaces de vie accueillant parents et grands-parents accompagnés d'enfants. Ce sera particulièrement le cas aux abords des écoles et pour certains espaces « jeu »

La création de notre crèche communale qui a pourtant soulevé quelques polémiques, est un outil de choix rencontrant un succès indéniable qu'il nous appartiendra de développer davantage.

C'est un outil de choix rencontrant un succès indéniable qu'il nous appartiendra de développer davantage.

L'extrascolaire, en complément de projets à caractère intergénérationnel, doit avoir plus de poids dans la commune.

Enfin, en dehors des initiatives intra-murales, la commune doit prendre ici aussi une plus grande place dans l'information et la communication par exemple sur l'alimentation équilibrée, sur les risques liés à l'obésité, sur l'importance du sport, etc...

- La Jeunesse:

Préparer les enfants et les jeunes à devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, juste, pluraliste et ouverte au multiculturalisme.

En partenariat avec l'ensemble de nos établissements scolaires, nous souhaitons participer activement à une politique d'éducation à la citoyenneté.

Des actions visant à combattre l'intolérance, le racisme, la xénophobie et le refus des différences seront proposées.

La création d'un Conseil de la Jeunesse constitué d'ados et de moins jeunes sera envisagée. En complément, le coup de main logistique peut être acquis pour toutes initiatives émanant de groupements de jeunesse reconnus

L'engagement civique responsable est, bien évidemment, à encourager.

- Les Aînés :

Dans 20 ans, une personne sur 4 aura 80 ans! Et vous?

Nos actions d'aujourd'hui contribueront à nos choix de demain.

Afin d'améliorer la qualité de vie des seniors, notre programme est axé sur les soucis de mobilité, l'accessibilité, les services de proximité, l'habitat, la santé physique et mentale, la sécurité, les services, ..., bref, augmenter l'offre.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons favoriser l'économie locale et les petits commerces de proximité.

Nous voulons aussi continuer d'augmenter le secteur des services de proximité à l'image de ce que nous avons réalisé avec le CPAS avec la mise sur pied de services à finalité sociale comme les petits travaux domestiques et de jardinage, le lavoir, le vestiaire, le taxi social, etc...

Dans la foulée, nous comptons influer pour un habitat plus rationnel par quartier et regrouper un certain habitat en résidence « services », œuvrer pour une meilleure sécurité des ainés à leur domicile, lutter contre l'isolement.

La constitution d'un Conseil Consultatif des Ainés en vue de recueillir des avis éclairés sur divers dossiers communaux sera programmée.

- La Santé et l'Appui aux personnes les plus fragilisées :

Nous allons poursuivre la mise en place d'une coordination sociale. Celle-ci intègrera tous les professionnels de la santé afin que tous, de l'enfant à l'aîné, et spécifiquement les personnes les moins valides, bénéficient des conseils et soins les plus appropriés.

L'aide aux personnes passe inévitablement par le renforcement des politiques d'intégration sociale, le développement de l'offre des services et l'amplification de la prévention.

A chaque fois que ce sera possible, nous informerons les citoyens sur l'importance de la prévention en matière de santé et de lutte contre les assuétudes.

Par ailleurs, la promotion de l'emploi des personnes handicapées doit être améliorée.

Enfin, bâtiments publics et voiries communales continueront d'être adaptés aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, l'indice « passe-partout » sera la norme à atteindre.

La Sécurité :

L'adoption du règlement général de police a permis de réguler quelque peu une certaine petite délinquance. Il faudra renforcer l'application de ce règlement.

Par ailleurs, grâce à la proximité policière et l'action communale au sein du Conseil de Police, les résultats relatifs à la maîtrise de la délinquance sur le territoire communal sont largement positifs même si un acte délictueux est toujours un de trop.

Notre politique de sécurité continuera d'être axée avant tout sur la prévention, la proximité de nos policiers et le dialogue avec la population.

Cette politique porte ses fruits, nous devons la poursuivre.

Complémentairement, la médiation doit être amplifiée si on veut aider à gérer des situations conflictuelles entre habitants, parents et enfants, citoyens et institutions, etc.

Par ailleurs, la sécurité de nos routes, c'est aussi celle qui concerne les usagers et il sera tenu compte des usagers doux à cet égard.

Les Sports:

Peu de communes de notre taille peuvent s'enorgueillir de posséder une salle omnisport et deux terrains de foot parfaitement équipés.

Or, notre devoir en tant qu'élus est d'inciter au quotidien les jeunes et les moins jeunes à pratiquer une des diverses disciplines sportives dans les meilleures conditions. Nous voulons améliorer l'offre sportive à Sivry-Rance.

Il y aura aussi d'encourager la conclusion de conventions avec certaines institutions, comme le CPAS, pour permettre l'accès aux activités sportives au plus grand nombre.

C'est pourquoi nous voulons offrir des chèques « sports » permettant ainsi aux familles les moins favorisées d'inscrire les enfants à des activités sportives.

Sur le plan « infrastructures » sportives, nous proposons de continuer à évaluer les priorités et ainsi être particulièrement attentifs aux travaux de maintenance. Ces priorités nous inciteront peut-être à envisager de nouvelles installations si nécessaire.

5) <u>LA CULTURE ET L'ENSEIGNEMENT</u>:

(Parce qu'il s'agit de deux pôles fondamentaux de création, de savoir-faire, de savoir-être et d'émancipation.)

- La Culture:

Depuis des années, Sivry-Rance a joué et devrait continuer à jouer un rôle de pôle culturel en sud-hainaut. Néanmoins, pour atteindre de nouveaux objectifs, nous veillerons à mettre en œuvre des synergies permanentes avec les différents acteurs culturels qu'ils soient communautaires ou provinciaux et ce, au bénéfice de la population et des acteurs locaux.

Une attention particulière sera accordée au décret mission et donc au prochain plan pluriannuel d'action du Centre Culturel Local de Sivry-Rance.

Nous y réaffirmerons notre volonté de recentrer les missions et le rôle prépondérant du Centre Culturel Local dans l'animation de l'entité tant dans la diffusion culturelle, les loisirs actifs que dans l'indispensable mais combien enrichissante éducation permanente.

- L'Enseignement et l'Accueil extra-scolaire :

L'enseignement reste et restera un des moyens privilégiés pour établir une égalité entre tous les citoyens devant la vie.

A ce titre, le bon niveau d'enseignement de la commune de Sivry-Rance doit être impérativement maintenu.

Nous devons continuer à tendre vers la gratuité la plus large possible de notre enseignement pour tous, tout en maintenant des activités parascolaires de grande qualité.

Il faut privilégier l'apprentissage réel à un maximum de nos jeunes et l'occupationnel au strict minimum du temps.

La lutte contre l'échec et le décrochage scolaires sera poursuivie, notamment par le soutien à toute initiative d'écoles des devoirs et d'échec à l'échec.

Les projets pédagogiques encourageront la formation et la sensibilisation des enfants à la citoyenneté, à la culture, au développement durable, aux questions sociales et éthiques.

Le Conseil communal des enfants sera bien évidemment maintenu et dynamisé.

Sur le plan infrastructure scolaire, lors de la précédente mandature la priorité a été donnée à la sécurité incendie de deux implantations communales. Nous poursuivrons l'amélioration structurelle de nos écoles en répondant de manière optimale aux normes prévues en la matière.

Les Cultes, la Laïcité, la Société multiculturelle :

Aujourd'hui, la multiculturalité est une richesse indéniable et nous considérons qu'en parallèle à ce principe, l'équité entre les cultes reconnus et la laïcité doit être respectée.

Nous comptons encourager le dialogue « vrai » entre nos concitoyens d'appartenances religieuse ou philosophique différentes.

Une vie en société épanouissante est effectivement à ce prix.

Par ailleurs, en collaboration avec les acteurs locaux, les institutions compétents et les communes voisines intéressées, nous mènerons une politique cohérente en matière de lutte contre la discrimination, de respect des différences culturelles ou encore de modes de vie.

- La Solidarité internationale et les Relations Nord / Sud :

Comme sous la précédente mandature, nous continuerons à donner une réelle impulsion aux initiatives s'inscrivant dans les relations Nord / Sud.

Néanmoins, il est aussi de notre devoir d'aider toute initiative locale qui oeuvrerait dans le domaine des droits de l'homme et de la femme et du développement durable.

Dans cet esprit, les initiatives du type « pacte d'amitié » doivent être remises au goût du jour et toute nouvelle forme de collaboration sera étudiée.

6) L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE :

(Parce qu'il s'agit d'un engagement fort pour vivre ensemble aujourd'hui et pour nos générations futures.)

Dans nos campagnes, l'environnement et le cadre de vie sont deux éléments incontournables pour éviter l'exode rural. Néanmoins, vivre au village réclame une attention rigoureuse en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de protection du patrimoine, d'énergie et de protection des habitats naturels et des espèces.

Ceci dit, même si tout ce qui précède était idyllique, cela resterait sans grand intérêt s'il devait s'agir d'une commune sous cloche. En effet, si nous ne réalisons pas le désenclavement de notre entité, c'est d'autarcie qu'il faudra parler et vivre en se recroquevillant sur soi-même n'a jamais permis de se développer.

L'Aménagement du territoire, l'Urbanisme et la Protection du patrimoine :

S'il y a bien un domaine contribuant largement à notre environnement quotidien et à notre qualité de vie, c'est l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Ainsi, les grands enjeux communaux de développement passent par ce domaine et ils stimulent les projets de qualité.

Ces enjeux, ces projets doivent impérativement respecter notre identité rurale et toutes ses composantes.

Sivry-Rance a encore la chance de bénéficier, entre autres de trois avantages majeurs, nous sommes exclusivement rural, cette ruralité est agricole et forestière.

Nous sommes ancrés sur un axe routier de communication important en Botte du Hainaut entre Beaumont et Chimay.

Enfin, nous pouvons bénéficier d'une vision beaucoup plus large avec la proximité directe de nos amis français et l'axe des barrages de l'Eau d'Heure et du Val Joly.

Une bonne intégration de ces atouts doit toujours être de rigueur au niveau de notre développement urbanistique et de notre aménagement du territoire, c'est ce qui permettra d'assurer à Sivry-Rance un avenir prometteur.

Le désenclavement de nos villages est à ce prix.

A ce titre, la CCATM aura une importance capitale.

La Mobilité :

Avec un réseau routier impressionnant en gestion propre, Sivry-Rance bénéficie ici aussi d'un réel avantage. Avantage car la mobilité y est ainsi fortement facilitée mais ce réseau génère une contrainte de poids, l'entretien.

Il y aura lieu de rechercher le maximum de moyens pour pallier aux obligations communales dans ce domaine.

Néanmoins, la mobilité est bien plus complexe qu'une gestion de voirie.

Or, si nous voulons confirmer le statut de Sivry-Rance en matière de développement socio-économique, il conviendra de poursuivre nos efforts en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture et penser aux ainés sans moyens de transport. Les transports en commun seront favorisés mais le développement des modes de déplacement doux ne seront pas négligés. Il nous appartiendra de sécuriser nos voiries et de réaliser les aménagements nécessaires aux usagers les plus faibles. Nous actionnerons les leviers régionaux nécessaires pour éliminer les points noirs sur nos axes wallons.

L'Energie:

Sivry-Rance doit poursuivre, voire amplifier sa politique en faveur des énergies renouvelables.

La Commune doit montrer l'exemple et elle doit avoir recours à chaque fois que c'est possible à ces énergies alternatives pour son propre parc immobilier et/ou automobile.

La commune doit être l'incitant pour sa population mais aussi pour son tissu économique.

Les entreprises, les indépendants, les petites et moyennes entreprises(PME) et les très petites entreprises (TPE) doivent envisager l'installation de sources énergétiques alternatives aussi.

A ce titre, la commune amplifiera l'organisation d'information de l'ensemble des citoyens.

En parallèle, nous continuerons à encourager les projets de lotissement et de construction spécifiques.

Cependant, les personnes précarisées ne peuvent pas être oubliées dans ce schéma.

Nous aiderons ces citoyens en premier lieu à consommer moins sans perte de confort.

C'est possible en invitant les sociétés de logements sociaux à opérer les rénovations nécessaires et en guidant les particuliers à faire appel aux multiples aides existantes.

La Nature et l'Environnement :

Sivry-Rance se doit d'être une commune propre, fleurie, entretenue et, à ce titre, les initiatives utiles à rencontrer ces objectifs doivent être multipliées.

En matière de déchets, les priorités continueront à être la prévention, la diminution de la part de déchets mise en décharge et la sanction en cas d'infraction caractérisée.

Le compostage doit être à nouveau largement promu.

Côté « nature », le PCDN doit poursuivre son travail et les partenariats doivent être élargis à l'ensemble des acteurs locaux. Les efforts communaux du type « Maya » seront poursuivis et il appartiendra aux acteurs d'initier différents projets de développement, voire de simple maintien de la nature, qu'elle soit ordinaire ou un peu plus spécifique.

Sur le plan « forestier », la gestion durable de notre massif communal doit être le fil conducteur de notre action.

Il nous appartiendra de poursuivre notre action pour prélever l'accroissement, régénérer au mieux et faire en sorte que nos bois soient un gage de prospérité tant sur le plan économique qu'écologique ou encore social.

L'approvisionnement en bois de chauffage pour les habitants doit être garanti et une sylviculture soutenue mais respectueuse des sols, des biotopes et des espèces doit être régulièrement évaluée.

PARCE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST REPONDRE A NOS BESOINS D'AUJOURD'HUI SANS PRIVER LES GENERATIONS FUTURES DE LA POSSIBILITE DE SATISFAIRE LES LEURS, LA GESTION COMMUNALE IDEALE SERA CELLE QUI S'INSPIRERA FORTEMENT DE CE PRINCIPE.

<u>Art. 2</u> – la présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

&°€

10. PLAN DE COHESION SOCIALE - PRESIDENCE : Désignation.

Vu le décret relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie adopté par le Parlement wallon en date du 8 novembre 2008 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 8/11/2008 ;

Vu la délibération du 26 février 2009 par laquelle le Conseil communal de Sivry-Rance décide d'adhérer au plan de cohésion sociale pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2013 et d'approuver le plan de cohésion sociale 2009-2013 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 25 avril 2012 qui abroge et remplace l'arrêté du Gouvernement Wallon du 31 décembre 2011 octroyant une subvention aux communes pour soutenir des actions menées dans le cadre du plan de cohésion sociale par des associations pour l'année 2012 (art 18) et octroyant à notre commune une subvention d'un montant de 2567,95 pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juin 2012 octroyant une subvention à 86 communes au titre de première tranche (avance) pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour l'année 2012 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2012 octroyant une subvention aux communes au titre de solde pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour l'année 2012 ;

Considérant que la subvention pour notre commune s'élève au montant de 32.687,65 € pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012;

Vu la décision de modification de la Présidence au sein de la commission d'accompagnement du 7 mars 2013 où il a été décidé de proposer à l'approbation du Collège Communal Madame Magali Schepers Présidente du CPAS en tant que Présidente et François Ducarme 1^{er} Echevin en tant que vice-président ;

Vu la nécessité de remplir le document type de la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (DICS) concernant cette modification ;

DECIDE, PAR 10 VOIX ET 3 ABSTENTIONS: MME NICOLAS, M. COLONVAL ET M. RENAUX justifiant leur abstention du fait qu'ils n'ont pas de représentant au sein du PCS et que l'ensemble des documents n'étaient pas joints au dossier soumis à leur consultation.

Article unique : d'approuver le document de modification de la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale de Sivry-Rance et de le transférer à la DICS entérinant la Présidence de Madame Magali Schepers et la vice-présidence de Monsieur François Ducarme.

& ×3

11.UREBA EXCEPTIONNEL 2013 – DESIGNATION D'UN ARCHITECTE : Application de l'article L1311-5 du CDLD.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, où le moindre retard occasionnerait un préjudice évident, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° c (urgence impérieuse résultant d'événements qui étaient imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur) ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 2 ;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité et ses modifications ultérieures ;

Considérant qu'il y a urgence impérieuse, résultant de circonstances imprévisibles :

L'appel à projets "Ureba exceptionnel 2013" a été publié au Moniteur Belge le 29 avril 2013, le délai d'introduction des demandes de subventions étant le 30 juin 2013.

De plus, IGRETEC n'a pu assurer la mission « In In House » en date du 22 avril 2013 ;

Vu la décision du Collège communal du 15 mai 2013 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché "Désignation d'un architecte - UREBA exceptionnel 2013";

Considérant le cahier spécial des charges N° 2013-79 relatif à ce marché établi par le Service Environnement ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/733-51 (n° de projet 20130017);

Vu l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

<u>ART. 1ER</u> – De prendre connaissance et d'admettre la décision du Collège communal du 15 mai 2013 concernant l'approbation des conditions, du montant estimé et du mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché "Désignation d'un architecte - UREBA exceptionnel 2013".

<u>ART. 2</u> – De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/733-51 (n° de projet 20130017).

HUIS CLOS :

సాన PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre,

J-J. GUILLAUME. J-F. GATELIER